

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

VOUS CONTESTEZ L'ABSENCE DE REMISE D'UN DEVIS À L'OCCASION D'UN DÉPANNAGE À DOMICILE

Date de publication : **15/04/2019** - Commerce/services

Depuis le 1er avril 2017, si vous faites appel à une société de dépannage, elle doit vous remettre un devis détaillé, quel que soit le montant estimé de l'intervention. Celui-ci peut être payant ou gratuit. Il doit vous être transmis sur papier ou, si vous avez donné votre accord, sur un autre support durable (un courriel, par exemple).

Vous devez accepter ce devis avant que l'artisan ne se mette à la tâche et vérifier qu'il comporte bien toutes les informations obligatoires, dont la nature exacte des réparations à effectuer ([arrêté du 24 janvier 2017, article 4](#)).

Si le professionnel ne vous a pas présenté de devis ou s'il a commencé ses travaux avant signature, rappelez-lui ce manquement à ses obligations, par lettre recommandée avec avis de réception, et demandez-lui une réduction de la facture si vous l'estimez excessive.

Lettre recommandée avec avis de réception

Madame, Monsieur,

Lors du dépannage du (date) effectué par votre entreprise à mon domicile, il ne m'a pas été présenté de devis, alors que l'arrêté du 24 janvier 2017 prévoit très expressément que, quel que soit l'estimation des travaux, ce devis est obligatoire avant tout commencement de ces derniers.

Je vous rappelle que ce dépannage consistait en (énoncez les travaux demandés), et que vous avez effectué les travaux suivants (précisez). Or le devis aurait dû permettre de soulever toute ambiguïté quant à la nature exacte des réparations à effectuer, information devant obligatoirement y figurer.

En conséquence, n'ayant pas rempli votre obligation, je vous prie de revoir le montant de votre facture, qui me semble excessive au regard des travaux que je vous avais demandés d'effectuer.

Comptant sur votre diligence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/vous-contestez-labsence-de-remise-dun-devis-loccasion-dun-depannage-domicile>